

Mémoire BAPE

Titre du projet : Projet de parc éolien Massif du Sud

1. Présentez-vous

Organisme

Comité de développement de Saint-Luc
115, rue de la Fabrique
Saint-Luc-de-Bellechasse
G0R 1L0

Lucie Nadeau : Présidente

2. Pourquoi vous intéressez-vous à ce projet? En quoi influence-t-il l'environnement et la qualité de vie ?

Nous présentons aujourd'hui un mémoire en tant que Comité de développement de Saint-Luc-de-Bellechasse.

Nous sommes intéressés par ce projet parce que nous considérons que c'est un levier économique de très grande qualité pour notre municipalité et pour notre région. En plus, les éoliennes sont une source d'énergie propre et renouvelable qui contribue à diminuer les gaz à effet de serre.

Étant donné que nous sommes des membres d'un comité de développement, nous allons donner notre point de vue du côté de l'environnement économique et sociale, puisque plusieurs autres mémoires seront sûrement consacrés au domaine environnemental.

Selon nous, ce projet a une influence bénéfique sur l'environnement et la qualité de vie de notre municipalité, et ce, à plusieurs niveaux :

- a) La contribution financières que le promoteur a offert aux quatre municipalités concernées - qui soit dit en passant ont pour la plupart un indice de développement très bas, voir même considéré comme dévitalisées- permettra de dégager des sommes d'argent permettant de développer des projets qui autrement ne pourraient être réalisés faute de moyens. Par exemple, ça pourrait être d'asphalter une route, permettre de développer le réseau d'aqueduc et d'égout dans un nouveau secteur ou encore de donner de meilleurs services pour les loisirs. Cette contribution pourrait aussi permettre, par exemple, de créer un fond destiné à parer les catastrophes naturelles, comme on en a vécu en 2001 et qui nous a laissé avec une dette assez astronomique que l'on paie encore aujourd'hui.
- b) Le promoteur a aussi signé une entente avec les 2 MRC concernées afin d'assurer une contribution financière permettant la survie à long terme du Parc régional du Massif du Sud. Avant que ce projet soit mis en marche, les MRC devaient toujours chercher du financement ce qui rendait la survie du Parc précaire. Maintenant, non seulement le Parc aura un financement récurrent, mais le comité chargé de sa gestion pourra aussi se permettre de développer des projets qui autrement n'auraient pas pu se faire. En tant que comité de développement, nous ne pouvons qu'approuver une telle solution.
- c) Les formations pour devenir techniciens en entretien des éoliennes se donnent au Cégep de Matane. Cependant, grâce à différentes ententes entre les commissions scolaires concernées, le promoteur, les 2 MRC et les municipalités les aspirants à devenir techniciens pourront faire la majorité de leur formation académique au Cégep de Beauce-Etchemins. C'est un très bon incitatif pour les personnes intéressés par le métier mais qui n'osaient pas s'inscrire, car ils devaient s'éloigner trop longtemps de leurs familles. Grâce à ce partenariat, les futurs étudiants n'iront que quelques semaines à Matane afin de parfaire leur cours au niveau technique.

- d) Pendant la phase de construction, le promoteur a garanti aux élus qu'il engagera le plus de travailleurs possible de la région pour tous les postes disponibles : journaliers, bûcherons, camionneurs, etc. Il a assuré qu'il utilisera toutes les machineries non spécialisées disponibles dont il aura besoin (camions, excavatrices, etc.) C'est donc une preuve concrète de la volonté du promoteur de permettre le développement économique et social de notre milieu.

Toujours pendant la phase de construction, il y aura aussi plusieurs personnes de l'extérieur de notre région qui viendront travailler chez-nous. Ils viendront sûrement faire des achats dans nos commerces. Ils devront aussi demeurer dans des motels, des auberges ou autres logements. Cela sera à coup sûr une très bonne source de retombées économiques.

- e) Après la phase de construction une dizaine de techniciens assureront la maintenance des éoliennes. Nous espérons que certains de ces travailleurs s'installeront dans notre municipalité, permettant ainsi une augmentation de notre démographie.

3. Ce projet est-il acceptable dans le milieu ? Pourquoi?

Oui, ce projet est acceptable dans le milieu. Depuis le début, le promoteur a fait plusieurs rencontres d'informations. Il a répondu à toutes les questions et il s'est acharné à atténuer au maximum les problèmes du point de vue environnemental et social qui ont été soulevés lors des différentes consultations. Par exemple, des mesures très concrètes ont été prises pour atténuer les effets négatifs sur l'habitat de la grive de Bicknell. Nous sommes persuadés que ces mesures sont totalement satisfaisantes et qu'elles rencontrent les plus hautes normes en matière de protection de l'environnement. D'autres mesures ont été prises, suites aux consultations avec le milieu pour une bonne cohabitation avec les usagers du territoire (chasseurs, motoneigistes, quadistes, etc.).

Par ailleurs, la municipalité de Saint-Luc a fait une consultation publique au tout début des procédures afin de connaître l'opinion de sa population. Si le résultat avait été négatif, les démarches avec les promoteurs se seraient arrêtées. Cependant, parmi ceux qui se sont exprimés lors de cette consultation à vote secret, 61% ont dit oui au projet. La municipalité a donc été de l'avant avec les négociations avec le promoteur. Ces négociations se sont conclues par la convention qui a été signée en 2009 et qui est sûrement déposée comme document à votre attention. Cette entente est très satisfaisante du point de vue du comité de développement.

Malgré le fait qu'on entende la voix des opposants beaucoup plus fortement que celle de la majorité, il n'en reste pas moins que la population est en majorité en faveur du projet.

4. L'option proposée est-elle la solution qui aurait le moins d'impacts négatifs sur le milieu ? Pourquoi ?

Oui, nous sommes persuadés que cette option proposée par le promoteur est la meilleure solution et qu'elle aura le moins d'impact négatif sur le milieu.

Parce qu'il a appris dès le début du projet que des éoliennes seraient implantées dans l'habitat de la grive de Bicknell, il a décidé de son propre chef de changer d'endroit une grappe d'éoliennes, malgré le fait qu'elles se situaient directement dans le corridor des vents le plus excellent pour la captation de ceux-ci. Cette démarche nous a conforté dans l'idée que le promoteur était sensible à créer le moins de remous négatifs autour de son projet.

De plus, le promoteur utilisera une autre méthode moins évasive en réduisant le déboisement au minimum dans la partie la plus sensible de l'habitat de cet oiseau où seront installées des éoliennes.

Le promoteur s'est aussi engagé à reboiser toutes les superficies qui devront être déboisées pendant la phase de construction.

Le promoteur a aussi respecté toutes les normes en conformité avec tous les règlements municipaux et des MRC (RCI, PIIA) ainsi que tous les schémas d'aménagement et les règlements intérimaires.

En fait, nous trouvons que le promoteur a vraiment travaillé pour permettre que ce projet ait le moins d'impact négatif.

5. Selon vous, y a-t-il des éléments de ce projet qui devraient être modifiés ? Lesquels et comment ?

Nous ne croyons pas qu'il y ait des éléments à modifier.

6. Selon vous, ce projet devrait-il être autorisé ? Pourquoi ?

Puisque ce projet respecte toutes la réglementation en vigueur dans notre milieu, qu'il permet une juste rétribution financière aux municipalités ainsi que pour le Parc du Massif du Sud, qu'il obtient l'appui d'une très grande majorité de la population, qu'il respecte aussi les plus hauts standards en matière de respect de l'environnement promus par le MRNF et des bonnes pratiques de Pêches Océans Canada, nous pensons que ce projet devrait être autorisé dans la totalité.

7. Avez-vous d'autres suggestions ?

Nous n'avons pas d'autres suggestions. Merci pour l'écoute.